



DEMANDE D'AVANCE

Rappel :

Les demandes d'avance excédant 1000€ devront être co-signées par le Président du Stade de Vanves. Le montant des demandes d'avance ne peut pas dépasser le montant total des dépenses autorisé de la section.

SECTION :

--

SAISON 2022. - 2023

Je soussigné(e) Mme, M.¹ demande au trésorier du Stade de Vanves d'allouer une somme de Euros par chèque, virement ou espèces¹ au titre d'avance sur le budget de la section désignée ci-dessus à M^{me} ou M.¹

Je m'engage sur l'honneur à n'utiliser cette avance que **pour les seules dépenses liées aux activités sportives de ma section** dans le cadre de l'exercice comptable en cours (1er juillet - 30 juin).

Les justificatifs des dépenses correspondant à cette avance seront fournis au secrétariat du Stade dès qu'ils seront en sa possession et ce dans les meilleurs délais.

Cette avance, ou son solde, sera entièrement reversée au Stade de Vanves, par chèque, virement ou espèces¹ **avant le 15 juin précédant la clôture des comptes** de l'exercice en cours et éventuellement à tout moment en cas de nécessité sur la demande expresse du comptable.

Fait à Vanves, le

Signature de l'emprunteur

Précédée de la mention "Lu et approuvé"

Signature d'une personne accréditée de la section

Précédée de la mention "Lu et approuvé"

Cadre réservé à l'administration	
Nom du trésorier Omnisports :	Versement fait le :
Signature :	Information :

¹ Rayer les mentions inutiles